USURPATION DU NOM DE L'AMF - LES SITES VIA-AMF-FRANCE.FR - FRANCE-AMF.COM - VIA-FRANCE-AMF.FR - AMFFRANCE.COM + LES AUTRES !

Category: Epargne
Tag: Enquête

Cet organisme de contrôle voit son nom très régulièrement usurpé. Cette page contiendra tous les noms de domaine frauduleux utilisés. ! Rien n'arrête l'audace des escrocs. Ce n'est pas la première usurpation.

L'AMF a mis en ligne un communiqué relatif à l'usurpation de son nom le 1er septembre 2022. Nous vous communiquons le lien qui permet de découvrir les informations.

https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/communiques/communiques-de-lamf/la mf-appelle-la-vigilance-face-aux-sites-frauduleux-usurpant-son-nom#xtor=EREC-20

Vous trouverez un extrait de celui-ci ci-dessous :

"Le phénomène des usurpations d'identité de professionnels du secteur financier et d'institutions publiques ou d'autorités n'est pas nouveau mais connaît une recrudescence importante depuis deux ans."

Les sites internet

Le site amffrance.com

Il a été créé le 08/11/2022. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/amffrance.com

Le site am-france.org

Il a été créé le 05/10/2020. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/am-france.org

Le site amffrance.com

Il a été créé le 08/11/2022. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/amffrance.com

Le site amffrance.fr

Il a été créé le 08/11/2022. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/amffrance.fr

Le site amf-service-client.fr

Il a été créé le 08/11/2022. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/amf-service-client.fr

Le site via-france-amf.fr

Il a été créé le 18/10/2022. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/via-france-amf.fr

Le site france-amf.com

Il a été créé le 08/08/2022. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/france-amf.com

Le site via-amf-france.fr

Il a été créé le 26/07/2022. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/via-amf-france.fr

Nos recherches

Les sites ne sont pas accessibles. Cette opacité doit être un des critères qui doivent vous faire fuir !

Vous trouverez ci-dessous la liste des nouveaux sites frauduleux pu adresses mails utilisant le nom de l'AMF

- AMFservicesdefraudes@europe.com
- amf@fr-generale.com
- amf-support.pro
- metaquotes-finance.com
- marchefinance.amf@proton.me
- prénom.nom-amf@europe.com
- amf-monitoring.fr
- blockchaine2k23@gmail.com

Ces six noms sont sur la liste noire de l'AMF depuis le 23/01/2023

Les informations juridiques

Le site amf-france.tram est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 30/09/2024

Le site amf-support.org est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 30/09/2024

L'adresse mail gov.amf@mail.fr est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 30/09/2024

L'adresse mail amf01france@gmail.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 26/07/2024

Le site amffrance.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 29/11/2022

Le site am-france.org est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 10/11/2022

Le site amffrance.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 10/11/2022

Le site amffrance.fr est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 10/11/2022

Le site amf-service-client.fr est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 10/11/2022

Le site via-france-amf.fr est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 19/10/2022

Le site via-amf-france.fr est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 02/08/022.

Le site france-amf.com est sur la liste noire de l'AMF depuis le 23/08/2022

https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde

Nous vous communiquons diverses informations selon la situation.

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.